

DITES « NON » AU FICHAGE ADN DES SYNDICALISTES

Le 3 NOVEMBRE, Antoine JEAN, porte - parole de la confédération Paysanne du nord-Pas-de-Calais, est convoqué devant le tribunal de Douai pour avoir refusé un prélèvement ADN.

2 autres paysan(nes) de la région sont convoqués pour les mêmes raisons :

- Bernard COQUELLE mardi 1er décembre à Douai à 9h
- Elisabeth DARRAS mardi 8 décembre à Arras

Ils veulent être payés pour leur travail, on leur demande leur ADN !!!

DITES « NON » AU FICHAGE ADN DES SYNDICALISTES

RENDEZ-VOUS A 12h PLACE SUZANNE LANOY (tribunal) à DOUAI en soutien aux paysans.

(Restauration sur place dès 12h dont les bénéfices seront reversés pour les frais de justice)

RAPPEL DES FAITS : A Noël 2004, une cinquantaine de militants ont mené une action syndicale symbolique à l'encontre de Nestlé. Pour dénoncer d'une part une politique de baisse des prix et d'autre part les profits engagés sur le dos des producteurs. Quelques cartons de produits laitiers ont été prélevés à l'usine de Cuincy et redistribués. Cette action visait aussi à dénoncer la politique de libéralisation européenne entraînant les producteurs de lait dans une politique de baisse continue des prix. Le résultat est une concentration des moyens de productions et la destruction des petites et moyennes structures. Aujourd'hui la crise qui secoue le monde laitier prouve que la Confédération Paysanne avait raison d'alerter.

Il a été demandé à 7 de ces paysans un prélèvement ADN. Mais ce fichage définitif — au départ réservé aux criminels sexuels et aux terroristes — s'étend à tous les délits et aux actions syndicales.

QUEL DANGER REPRESENTENT DES SYNDICALISTES QUI MILITENT POUR ETRE PAYE DE LEUR TRAVAIL ?

NOUS DENONCONS UNE DERIVE LIBERTICIDE DANGEREUSE POUR LA SOCIETE EN METTANT LA PRESSION SUR LES ACTIONS COLLECTIVES DES CITOYENS.

Depuis toujours les citoyens se battent pour leurs droits. En 2004 ces paysans ont décidé de se mettre dans l'illégalité en usant de la DESOBEISSANCE CIVIQUE, dans l'espoir de faire reconnaître leur droit au revenu.

Aujourd'hui c'est pour le droit même de militer et de dénoncer sans être considérés comme criminels, ni sans être soumis à un fichage qu'ils passent devant les tribunaux. C'est-à-dire simplement le droit de participer au débat politique de la société.

AGIR DESOBEIR